



CTL du 24 mai 2022

COMPTE- RENDU de MANDAT des REPRÉSENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration :

Mme GOUBERT, M. JOUVE, Mme LAFAGE, Mme CABANNE

Représentants des personnels :

CGT- Finances Publiques : M. VEYLET (T), Mme LASSERRE (T)

FO Finances Publiques : M. MOISSINAC (T), M. DEJOU (T), Mme BOURGADE (S)

Solidaires Finances Publiques : M. GALLOT (T), M. GRIFFAULT (T)

Secrétaire : Mme CABANNE – Secrétaire – adjoint : Mme LASSERRE (CGT)

Le quorum étant atteint, la séance débute à 9h30.

I – Exécution du budget 2021 et budget prévisionnel 2022 (pour information)

Mme LAFAGE commence par présenter l'exécution du budget 2021 s'élevant à 809 000€ d'autorisations d'engagement (AE) et 900 000 € de crédits de paiements (CP). Parmi les différents postes budgétaires, elle retient que le travail à distance et le télétravail ont généré une diminution des frais de déplacement. De même la mise en place du NRP et la fermeture des trésoreries ont généré une diminution des loyers. Elle relève en revanche une augmentation des dépenses d'affranchissement liée au volume de factures éditées par les collectivités locales.

Concernant le budget 2022, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est de 730 000 € (AE) et 829 000 € (CP). Les économies réalisées sur les frais de déplacement et les loyers vont se poursuivre (-24 000 € sur les baux). Le raccordement de certains sites d'Aurillac au réseau chaleur/bois a entraîné dans un

premier temps des dépenses pour adapter les chaudières mais générera à terme des économies par rapport au chauffage au gaz.

M. VEYLET (CGT) revient sur le sujet de l'affranchissement en demandant ce qu'il en est des délais de remise du courrier à la poste.

Mme LAFAGE explique qu'une consigne nationale impose « *l'affranchissement en nombre* » aux services de la DGFIP. Il faut attendre 400 plis de même format pour bénéficier d'un tarif avantageux auprès de la poste. Ce qui retarde les envois d'en moyenne 2 à 4 jours et jusqu'à une semaine »

M VEYLET (CGT) constate que la baisse du budget 2022 de 10 % par rapport 2021 s'ajoute aux baisses des années précédentes. On ne peut pas se satisfaire de telles économies qui sont liées à la fermeture de services et sur le dos des usagers qui vont devoir attendre de recevoir un courrier pendant une semaine.

Mme GOUBERT note que la DGF n'est pas le seul budget alloué à la DDFiP, par exemple la mise en place du Service de soutien à la Publicité Foncière fait l'objet d'un budget spécifique par la Centrale.

II – Bilan de la formation professionnelle 2021 (pour information)

Mme LAFAGE présente quelques points clés de ce bilan. Concernant l'équipe locale de formation professionnelle, elle se compose en 2021 de 30 collègues (19 A, 8 B et 3 C). L'objectif est de maintenir ce vivier en accord avec les chefs de service. Une étude sur la rémunération des formateurs est en cours.

Elle considère que le nombre de formations suivies en 2021 est satisfaisant, 181 agents ont été concernés. Pour les 2022, les axes retenus pour la formation professionnelle sont les suivants :

- ◆ Enrichissement des propositions de formation,
- ◆ formation des CDL,
- ◆ formation des animateurs de France Service,
- ◆ formation des cadres (management à distance).

Un catalogue de formation va être constitué sur la base du résultat du parcours PIX et proposé aux agents sur la base du volontariat. Par ailleurs une application « SEMAFOR » va voir le jour.

M VEYLET (CGT) constate que comme les années précédentes un pourcentage élevé d'e-formation ne sont pas même commencées par les personnes inscrites. Ceci traduit dans une certaine mesure l'inadéquation de ces formations au besoin des agents. Il prend en exemple les e-formations proposées au SIE au sujet du transfert des taxes de la DGDDI à la DGFIP qui est un sujet technique nécessitant une formation en présentiel.

Mme GOUBERT répond qu'il existe plus de 700 formations disponibles à la DGFIP et que toutes ne sont pas réalisables en présentiel. Lorsqu'une e-formation ne convient pas, le stagiaire en fait part lors de l'évaluation du stage.

M. VEYLET (CGT) demande quelle est la formation initiale proposée aux agents qui ont été recrutés contractuels de catégorie B.

Mme LAFAGE répond que la formation socle qui est de 2,5 jours va être revue à la hausse. Les agents bénéficient en plus d'une formation à la carte en fonction du service d'affectation.

M. VEYLET (CGT) demande qu'un rappel soit fait concernant les 3 salles de formation qui peuvent être utilisées par les agents pour dérouler leur e-formation et sur la possibilité de mobiliser son compte personnel de formation (CPF), en particulier pour préparer des concours.

Mme LAFAGE indique qu'en 2021, 6 collègues ont utilisé leur CPF pour une préparation au concours.

III – Présentation de la démarche d'élaboration du plan de continuité d'activité (pour information)

M. JOUVE présente la nouvelle structuration des plans de continuité d'activité (PCA) pour l'avenir. L'objet d'un PCA, depuis la crise sanitaire, est de se préparer au mieux à de nouvelles crises, quelle que soit leur nature.

Pour cela, il existe un logiciel simple, basée sur une cotation adaptable localement, qui permet de cadrer par direction et par structure les besoins du service. A partir de ce cadrage et lors de déclenchement du PCA seront défini les missions prioritaires, les effectifs et moyens à mobiliser et les fiches réflexes à mettre en œuvre.

Selon M. JOUVE le PCA a vocation à être mis à jour régulièrement, au moins une fois par an concomitamment à l'organigramme fonctionnel et pourra faire l'objet d'exercice de mise en situation.

M. VEYLET (CGT) demande à ce que le PCA fasse l'objet d'une présentation au CTL.

M. JOUVE répond que le cadrage national ne le prévoit pas.

IV – Suivi de la mise en application du plan d'action en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes de la DGFIP (pour information)

Mme LAFAGE présente les éléments chiffrés sur la répartition par catégorie et par sexe des effectifs de la DGFIP et à la direction du Cantal.

Un premier plan d'action a été mis en œuvre à la DGFIP à partir du 8 mars 2021 comportant 20 mesures et 56 actions autour des cinq priorités suivantes :

- ◆ Mieux articuler vie professionnelle et vie personnelle ;
- ◆ Lutter contre les stéréotypes de genre pour favoriser la mixité des métiers ;
- ◆ Garantir l'égalité salariale et l'égalité effective dans les parcours professionnels,
- ◆ Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles ;
- ◆ Améliorer la gouvernance pour un déploiement efficace de la politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Au plan local, une action de communication a été menée à l'occasion du lancement du réseau des Femmes de la DGFIP sur Ulysse 15 (publication du 10 mars 2022), une formation à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles est accessible en e-formation à tous les agents.

M. VEYLET (CGT) regrette que les chiffres présentés ne mentionnent pas le taux de temps partiel par sexe, car d'une manière générale, ce facteur explique pour une grande partie l'écart salarial existant entre les femmes et les hommes que ce soit dans le public ou le privé.

Mme GOUBERT indique que ce chiffre pourra être fourni en marge du PV.

M. VEYLET (CGT) souligne la contradiction portée par la DGFIP quand elle entend « *Mieux articuler vie professionnelle et vie personnelle* » et que dans le même temps elle ferme de très nombreux sites dans le cadre du NRP. De même la destruction en cours du statut des fonctionnaires ne peut que nuire à l'objectif affiché de « *Garantir l'égalité salariale et l'égalité effective dans les parcours professionnels* ».

Mme GOUBERT répond que le télétravail, lorsqu'il est choisi, peut être une réponse adaptée pour concilier au mieux vie professionnelle et vie personnelle.

M. JOUVE considère que les questions du statut et celle de l'égalité entre les hommes et les femmes sont déconnectées.

M. VEYLET (CGT) demande que l'assistante sociale nouvellement nommée à la DDFIP ainsi que le CDAS soient associées à cette démarche.

Mme GOUBERT s'engage à communiquer cette proposition à l'assistante sociale.

V – Changement de dénomination du CDIF en SDIF (pour information)

Mme GOUBERT explique que ce changement de dénomination est une décision nationale visant à harmoniser le nom du service et son activité mais que cela n'entraîne aucun changement quant à l'effectif et aux missions exercées.

M. VEYLET (CGT) indique que les collègues sont davantage concernés par les nombreuses interrogations que suscite la mise en place à venir d'un nouvel outil informatique (Gesloc), la révision des valeurs locatives des locaux particuliers et leur déménagement programmé.

Mme GOUBERT nous informe que la réunion sur le thème du « *foncier innovant* » animée par les services centraux le 8 juin a vocation à répondre à l'ensemble des questions que poseront les collègues du SDIF à ce sujet.

VI – Déploiement d'un outil d'enquête de satisfaction des usagers (pour information)

Mme CABANNE présente un nouveau dispositif de recueil de la satisfaction « à froid » de l'utilisateur. Pour cela une tablette fournie par la direction générale va être déployée sur les sites recevant du public pour proposer aux visiteurs de répondre à cinq questions simples.

M. VEYLET (CGT) demande quel est le bilan du dispositif vox-usagers déjà mis en place sur le même thème.

Mme CABANNE répond qu'il rencontre un écho assez faible au plan national et particulièrement à la DDFIP du Cantal où aucune remontée n'a été faite par des usagers.

M. VEYLET (CGT) s'interroge sur cette volonté de multiplier ce type de dispositif alors que dans le même temps on réduit le nombre de points d'accueil et leurs horaires d'ouverture.

Mme GOUBERT estime que l'accueil souffre dû au manque de notoriété des Maisons France Services qui restent très peu connues. A ce jour seules 7 % des visites concernent la DGFIP et 94 % relève de questions simples.

VII – Bilan 2021 du télétravail (pour information)

Mme LAFAGE présente le bilan du télétravail pérennisé pour 2021. Le taux de télétravailleurs a oscillé de 12 à 40 % en fonction des consignes sanitaires. A la DDFIP du Cantal, 20 agents ont été placés en télétravail pour raisons médicales ou situation de vulnérabilité. A la DGFIP le nombre de refus de télétravail est faible : 179 pour 53 500 autorisations accordées, aucun refus n'a été fait dans le Cantal. Enfin le déploiement du télétravail s'accompagne d'un effort d'équipement informatique, de formations et de documentation.

M. VEYLET (CGT) rappelle la position de son organisation syndicale voulant que l'ensemble des surcoûts générés par le télétravail soit supporté par l'administration et non le télétravailleur et cela d'autant plus que comme l'a montré l'examen du budget, le télétravail génère des économies pour l'administration par exemple sur les frais de déplacements.

Il rappelle également la demande de la CGT que soit organisé des ateliers agents ou groupe de travail pour aborder toutes les questions relatives aux changements dans l'organisation des collectifs de travail impliqués par l'apparition du télétravail et du travail à distance.

VIII – Questions diverses

M. VEYLET (CGT) demande où en est le relogement du CDIF et où sera localisé le local syndical à l'issue des opérations immobilières en cours.

Mme GOUBERT répond que le futur local n'est pas déterminé et rappelle les contraintes pesant sur ce relogement qui sont à la fois d'ordre informatique et d'espace pour accueillir les archives du CDIF. L'installation du SAPF au 1^{er} septembre 2023 dans les locaux du 3, place des carmes est impérative et les travaux pour son installation devant durer 8 mois, le déménagement du CDIF devra avoir lieu avant l'engagement de ces travaux.

M. JOUVE ajoute que le local syndical sera positionné une fois qu'il aura une meilleure visibilité sur l'ensemble des travaux en cours en prenant en compte ceux prévus pour la cité administrative. A ce sujet un nouvel appel d'offres devrait avoir lieu auprès des entreprises prestataires dans le but de faire baisser les coûts.

M. VEYLET (CGT) demande quelle est la date retenue pour le groupe de travail sur le DUERP.

Mme LAFAGE répond qu'elle sera bientôt arrêtée, autour du 15 juin.

M. VEYLET (CGT) souligne qu'à l'issue des mouvements nationaux, on constate un déficit de 6,9 B et 3 C. Comme les années précédentes, la situation des emplois est donc aggravée par rapport aux suppressions programmées en début d'année, accroissant les difficultés que connaissent les services. S'agissant des mouvements locaux, il demande que les élus en CAP y soient associés et a minima informés des mouvements.

Mme GOUBERT convient qu'il y a moins d'arrivée d'agents que l'année dernière et que toutes les vacances ne pourront être comblées. Elle entend que la direction reste « *maître des horloges* » à ce sujet et ne pas y associer de représentant du personnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures

Vos élus au CTL : Laurent VEYLET et Claire LASSERRE